



La commune de PARCAY-MESLAY (Indre-et-Loire)

Recrute 5 agents recenseurs

Recensement de la population

La commune de PARCAY-MESLAY fera l'objet d'un recensement de sa population en début 2025. Pour réaliser ce travail, la collectivité recrute 5 agents recenseurs (hommes ou femmes) de début janvier à la fin février-début mars (environ 7 semaines), qui placés sous l'autorité de la coordonnatrice communale et de son adjointe, conformément aux directives de l'INSEE, seront chargés de :

- ✓ Se former aux concepts et aux règles du recensement ;
- ✓ Effectuer la tournée de reconnaissance ;
- ✓ Répertorier l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur ;
- ✓ Déposer les documents de recensement et inviter les habitants à répondre sur internet ;
- ✓ Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet ;
- ✓ En cas de réponse papier, récupérer les questionnaires complétés par les habitants dans les délais impartis ;
- ✓ Relancer les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais ;
- ✓ Compléter en continu le carnet de collecte pour assurer le suivi ;
- ✓ Rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine ;
- ✓ Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Profil recherché :

Ce poste nécessite qualités relationnelles, réactivité, sens de l'organisation, forte motivation, ténacité grande disponibilité, notamment les soirs et week-ends.

L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser.

Il est important de souligner qu'il n'y aura pas de congé pendant toute la durée de la période de travail.

Période de travail :

La période de travail s'étend de début janvier à fin février-début mars, pendant environ 7 semaines.

Début janvier : Environ 5 jours de travail comportant 2 séances de formation obligatoire, dispensées par l'INSEE et, entre ces séances, le repérage des adresses à recenser.

Rémunération brute :

- Le bulletin individuel (collecté par l'agent ou recensement sur internet) : 1,15 €
- La feuille de logement (collectée par l'agent ou recensement sur internet) : 1,50 €
- La séance de formation (1/2 journée) : 40 € (forfait)
- Indemnité forfaitaire de frais kilométriques :
 - habitat aggloméré : 45 €
 - habitat diffus : 70 €
- Tournées de reconnaissance : 50 € (forfait)

Vous avez jusqu'au 10 décembre 2024 pour candidater soit par mail : mairie@parcay-meslay.com ou soit par courrier à l'adresse postale : 58 rue de la mairie 37210 PARCAY-MESLAY